

---

<b><u>Nombre de membres en exercice:</u></b> 11	<b>Séance du 10 novembre 2021</b>
<b><u>Présents :</u></b> 10	L'an deux mille vingt-et-un et le dix novembre l'assemblée régulièrement convoquée le 10 novembre 2021, s'est réunie sous la présidence de <b><u>Sont présents :</u></b> Colin SHERIFFS, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Geneviève AIMASSO, Jean-Louis ÉLAIN, Philippe SANCHOT, Michèle LAFFITTE, Philippe PEREIRA, Pascal VINCENT, Vincent DESPAGNE
<b><u>Votants:</u></b> 11	<b><u>Représentés :</u></b> Sandrine LE DREFF par Colin SHERIFFS
	<b><u>Excusés :</u></b>
	<b><u>Absents :</u></b>
	<b><u>Secrétaire de séance :</u></b> Geneviève AIMASSO

---

## **Compte Rendu de la séance du Conseil Municipal** **du Mercredi 10 Novembre 2021**

### Ordre du jour :

- 1) présentation de l'architecte Valérie ARNAUD (plans de la Maison 20 Le Bourg)
- 2) Plan de financement 20 Le Bourg
- 3) plan de financement CAB
- 4) retour bailleurs sociaux
- 5) projet atelier municipal / local associatif
- 6) Organisation 11 Novembre
- 7) cadeaux des aînés
- 8) cadeaux agents
- 9) Questions diverses

Le Compte Rendu de la séance du 14/10 a été validé à l'unanimité.

### **1) Présentation de l'Architecte Valérie ARNAUD**

Mme Valérie Arnaud a présenté les plans pour l'aménagement en 3 logements de la maison 20 le Bourg (**ANNEXES 1 à 4**). Le Conseil s'interroge sur :

- L'ouverture ou velux (logt C)
- L'emplacement de l'assainissement
- L'utilité d'un deuxième WC au RDC (logt B)
- La mise en place d'un coin été à la place du garage (logt A)
- La mise en place d'une pergola d'été (logt C)
- L'utilisation des pièces supplémentaires non finies à l'étage, en grenier (logt B)
- La mise en place de la petite fenêtre sur le côté (logt A)

Il est à noter que le chiffrage inclut le revêtement extérieur de la maison ainsi que l'assainissement. Cependant les extérieurs des logements (jardins etc.) n'ont pas été chiffrés. M. le Maire propose que le Conseil réfléchisse à tête reposée sur ces propositions et qu'il discute lors d'un prochain Conseil début décembre, en sachant que le ProDCE est prévu pour fin décembre.

## **2) Plan de financement 20 Le Bourg (ANNEXE 5)**

M. le Maire présente le plan de financement prévisionnel de l'opération. Celui-ci montre que l'opération est viable et que les loyers des trois logements couvriront les échéances d'un emprunt sur 20ans (taux 1.5% avec la Caisse des Dépôts et Consignations). Il informe le Conseil qu'il y aura peut-être la possibilité de faire appel au dispositif Chantier Formation pour la plâtrerie ou la peinture.

## **3) Plan de financement CAB**

M. le Maire informe le Conseil du retour des demandes de subventions concernant l'aménagement du bourg. Il confirme que la plupart des demandes ont été accordées mais qu'il manque surtout celle de l'Adour Garonne. En effet l'Agence de l'Eau de l'Adour Garonne a repoussé sa décision au début de l'année 2022 mais selon l'interlocuteur de cette instance, il n'y aurait pas d'inquiétude à avoir. Pour compléter le financement, d'autres demandes de subventions doivent encore être faites pour les phases de 2022/2023.

## **4) Retour Bailleurs sociaux**

M. le Maire fait part du retour des bailleurs sociaux Aquitanis et Gironde Habitat avec aussi un document reçu de CampdeBase. La Mairie ayant reçu et transmis ces documents le jour du Conseil Municipal, le Conseil décide de repousser la décision à la prochaine séance début décembre. Le Conseil remarque qu'Aquitanis accepte de mettre en place et de « gérer » l'assainissement avec un bail emphytéotique contrairement à Gironde Habitat qui propose en contrepartie d'acheter des terrains, permettant à la commune de financer (en totalité ou en partie) cet investissement. Le Conseil demande d'avoir plus de précisions concernant la médiation locative avant de prendre une décision.

## **5) 7) 8) Projet atelier municipal/local associatif – cadeaux des aînés – cadeaux agents**

Il est proposé au Conseil que ces sujets soient abordés lors des prochains Conseils Municipaux en décembre (2 décembre et 16 décembre). La commission fêtes et cérémonies se réunira en amont pour discuter des cadeaux des aînés.

## **6) Organisation 11 Novembre**

M. le Maire rappelle aux Conseillers le RDV à 11H le lendemain pour la cérémonie du 11 Novembre.

## **9) Questions diverses**

ACCÈS PRIVÉ RD 672 : M. le Maire résume le RDV avec le MO, Philippe SANCHOT, Sébastien BOLZON, Hélène CASAGRANDE, Mme BOURGOINT et lui-même, concernant l'accès qui pourrait légalement être donné pour son parking au bord de la RD 672. Après discussion et confirmation prise auprès du Centre Routier Départemental, chaque riverain doit faire une demande auprès de ce service pour demander un accès. Seul le Centre Routier Départemental est compétent pour donner des accès même quand les accès se trouvent en « agglomération ». M. le Maire rappelle la réglementation départementale en vigueur qui est une distance maximum de 6 mètres qui peut être accordée pour un accès mais cette distance doit être justifiée. Un courrier sera adressé très prochainement aux riverains car ce travail doit être fait avant les travaux. Il est à noter que l'accès peut être refusé si un autre accès par un autre chemin existe déjà ou pourrait être mis en place.

RADARS PÉDAGOGIQUES : La commune ayant reçu les autorisations et la subvention, M. le Maire propose de prendre contact avec le Centre Routier de Langon pour préciser leur emplacement avant l'achat.

LOGEMENT 45 LE BOURG : M. le Maire informe le Conseil qu'il manque juste le devis concernant l'isolation phonique entre les deux maisons. M. Sébastien BOLZON s'en occupe, ce qui permettra un dépôt de demande de subvention début 2022.

PARRAINAGE PRÉSIDENTIELLES : M. le Maire informe le Conseil qu'il reçoit des demandes de parrainage pour les élections présidentielles de 2022. Il propose, vu que le Conseil est sans étiquette, de ne répondre favorablement à aucune demande. Le Conseil donne son accord.

-

La séance est levée à 21h